

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 22 AVRIL 2026, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Patrick Marquès	Président et Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Mario Lemay	Vice-Président et Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Daniel Picard	Délégué de la Ville de Beloeil
Monsieur Luc Ricard	Délégué substitut de la Ville de Chambly
Madame Maud Allaire	Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Magalie Taillon	Déléguée de la Ville de McMasterville
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Ottburn Park
Madame Lise Ferland	Déléguée substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Simon Lacoste	Délégué de la Ville de Saint-Amable
Madame Kim Méthot	Déléguée de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Madame Katherine R. L'Heureux	Déléguée de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Patrick Marquès.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Monsieur Pascal Smith	Directeur secrétaire-trésorier
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Était absent :

Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
-------------------------	---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2026;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 18 mars 2026;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;

- 5.1 Ratification d'embauches
- 5.2 Départs volontaires
- 5.3 Fin de l'entente de retraite progressive et départ à la retraite – Agent à la circulation
- 5.4 Fin de l'entente de retraite progressive et départ à la retraite – Agent de poste
- 5.5 Fin de l'entente de retraite progressive et départ à la retraite – Agente de liaison
- 5.6 Fin de l'entente de retraite progressive et départ à la retraite – Agent à l'identité judiciaire
- 5.7 Fin de l'entente de retraite progressive et départ à la retraite – Agent de liaison
- 5.8 Abolition d'un poste de « Secrétaire aux ressources humaines » et création du poste de « Technicien aux ressources humaines » – Recommandation du CE
- 5.9 Ajout d'un poste de cadre à la structure administrative – Administrateur de systèmes
- 5.10 Modifications à l'organigramme – Administration
- 5.11 Modification à l'organigramme – Policier
- 5.12 Offre de services juridiques – Bureau Novare Stratège Légal Inc.

6. Administration et finances – Résolution;

- 6.1 Plan d'organisation policière de la RIPRSL – Autorisation de dépôt
- 6.2 Soumission 2026-003 – Fournitures et installation d'équipements d'urgence et systèmes véhiculaires
- 6.3 Adoption de la liste des comptes à payer

7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;

8. Dépôt de documents;

- 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
- 8.2 Tableau des mouvements de personnel

9. Varia;

10. Période de questions;

11. Clôture de la séance.

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:42 heures.

CA-26-3060

POINT 2

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Magalie Taillon

APPUYÉ PAR Madame Katherine R. L'Heureux

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en y ajoutant les points suivants :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 9.1 Décision disciplinaire – RAI-251106-018
- 9.2 Transaction et quittance – Employé 50745

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3061

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2026

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2026;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 mars 2026 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3062

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 18 mars 2026

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 18 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 18 mars 2026;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 18 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5
RESSOURCES HUMAINES – RÉOLUTIONS

CA-26-3063

POINT 5.1
RÉSOLUTION
Ratification d'embauches

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des préposées aux communications surnuméraires;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des agents auxiliaires;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de préposées aux communications surnuméraires, a retenu les candidatures de :

- Audréanne Godmaire
- Anne-Sophie Cajelais-Cormier
- Megan Sheehan

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d'agents auxiliaires, a retenu les candidatures de :

- Coralie Mitchell
- Gabriel Malo
- Laurent Laforest
- Pierre-Olivier Boulay
- Alexandra Noël-Blanchette
- Benjamin Côté
- Mallorie Vachon
- Yasmine Chalghoumi

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 30 mars 2026, à titre de préposées aux communications surnuméraires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Audréanne Godmaire
- Anne-Sophie Cajelais-Cormier
- Megan Sheehan

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 7 avril 2026, à titre d'agents auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Coralie Mitchell
- Gabriel Malo
- Laurent Laforest
- Pierre-Olivier Boulay
- Alexandra Noël-Blanchette
- Benjamin Côté
- Mallorie Vachon
- Yasmine Chalghoumi

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE SOUHAITER la bienvenue à ces personnes au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3064

POINT 5.2 RÉSOLUTION Départs volontaires

ATTENDU que les personnes suivantes ont quitté volontairement leur emploi d'agents auxiliaires :

- David Villeneuve
- Patrick Tremblay
- Vincent Lemieux

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emplois;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Magalie Taillon
APPUYÉ PAR Monsieur Simon Lacoste

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 31 mars 2026 :

- David Villeneuve

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 13 avril 2026 :

- Patrick Tremblay

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 16 avril 2026 :

- Vincent Lemieux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3065

POINT 5.3 RÉSOLUTION Fin de l'entente de retraite progressive et départ à la retraite – Agent à la circulation

ATTENDU que l'entente de retraite progressive de Monsieur Yanick Dupré, agent à la circulation, se terminera le 30 avril 2026, après vingt-trois (23) années de service;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Yanick Dupré au 30 avril 2026;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Yanick Dupré et de la rendre effective au 30 avril 2026;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Yanick Dupré pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3066

POINT 5.4 RÉSOLUTION

Fin de l'entente de retraite progressive et départ à la retraite – Agent de poste

ATTENDU que l'entente de retraite progressive de Monsieur Pierre Gagné, agent de poste, se terminera le 30 avril 2026, après trente-sept (37) années de service;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Pierre Gagné au 30 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Pierre Gagné et de la rendre effective au 30 avril 2026;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Pierre Gagné pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3067

POINT 5.5 RÉSOLUTION

Fin de l'entente de retraite progressive et départ à la retraite – Agente de liaison

ATTENDU que l'entente de retraite progressive de Madame Josée Mathieu, agente de liaison, se terminera le 30 avril 2026, après trente-quatre (34) années de service;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Madame Josée Mathieu au 30 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Madame Josée Mathieu et de la rendre effective au 30 avril 2026;

DE REMERCIER chaleureusement Madame Josée Mathieu pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3068

POINT 5.6

RÉSOLUTION

Fin de l'entente de retraite progressive et départ à la retraite – Agent à l'identité judiciaire

ATTENDU que l'entente de retraite progressive de Monsieur Martin Marchessault, agent à l'identité judiciaire, se terminera le 30 avril 2026, après trente-et-une (31) années de service;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Martin Marchessault au 30 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Martin Marchessault et de la rendre effective au 30 avril 2026;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Martin Marchessault pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3069

**POINT 5.7
RÉSOLUTION**

Fin de l'entente de retraite progressive et départ à la retraite – Agent de liaison

ATTENDU que l'entente de retraite progressive de Monsieur Denis Proulx, agent de liaison, se terminera le 31 mai 2026, après trente-cinq (35) années de service;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Denis Proulx au 31 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Denis Proulx et de la rendre effective au 31 mai 2026;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Denis Proulx pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3070

**POINT 5.8
RÉSOLUTION**

Abolition d'un poste de « Secrétaire aux ressources humaines » et création du poste de « Technicien aux ressources humaines » – Recommandation du CE

CONSIDÉRANT la résolution CE-26-4052 adoptée le 8 avril 2026;

ATTENDU que dans un contexte d'optimisation des ressources et d'évolution des besoins organisationnels, une révision de la structure du service des ressources humaines a été entamée;

ATTENDU que cette démarche vise à améliorer l'efficacité des opérations et à mieux soutenir les priorités actuelles;

ATTENDU les représentations faites séance tenante par Monsieur Pascal Smith, Directeur secrétaire-trésorier, recommandant d'abolir le poste de « Secrétaire aux ressources humaines » et de créer celui de « *Technicien aux ressources humaines* »;

ATTENDU que ce nouveau rôle permettra de :

- Renforcer le soutien administratif spécialisé en ressources humaines;
- Améliorer les processus internes;
- Assurer un accompagnement plus adapté à l'équipe, notamment en matière de mouvements de personnel, d'affichages et processus internes;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que ce poste serait situé à la classe 5 de l'annexe E de la convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5002;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Madame Lise Ferland

ET RÉSOLU :

D'ABOLIR le poste de « *Secrétaire aux ressources humaines* »;

DE CRÉER au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent un poste de « *Technicien aux ressources humaines* »;

D'ÉTABLIR que ce poste est un poste régulier à temps complet de l'organisation;

DE SITUER ce poste à la classe 5 de l'annexe E de la convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3071

POINT 5.9 RÉSOLUTION

Ajout d'un poste cadre à la structure administrative – Administrateur de systèmes

ATTENDU que dans un contexte d'augmentation constant des exigences technologiques propres au milieu policier, l'équipe informatique de la Régie fait face à une croissance significative de ses responsabilités;

ATTENDU que l'ajout d'un poste cadre d'administrateur de systèmes, déjà prévu au budget, vise à répondre adéquatement à ces besoins;

ATTENDU que cette équipe actuelle composée d'un responsable des technologies de l'information et des télécommunications ainsi que d'un technicien informatique doit soutenir une organisation comptant près de 380 employés, dont environ 300 policiers, et des systèmes critiques liés notamment aux opérations policières et au service 911;

ATTENDU que les besoins organisationnels en matière d'infrastructure informatique, de cybersécurité, de continuité des opérations, de conformité réglementaire ainsi que d'évolution technologique se sont considérablement accrus au cours des dernières années et continuent d'évoluer;

ATTENDU que ce nouveau rôle permettra de :

- Assurer une gestion optimale, sécuritaire et proactive des systèmes informatiques tout en soutenant adéquatement les activités opérationnelles et administratives de la Régie;
- Renforcer la capacité organisationnelle au niveau informatique;
- Améliorer la résilience des infrastructures technologiques;
- Assurer la pérennité des systèmes essentiels au bon fonctionnement du service de police.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'AJOUTER au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent un poste cadre d'« *Administrateur de systèmes* »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3072

POINT 5.10

RÉSOLUTION

Modifications à l'organigramme – Administration

ATTENDU qu'il y a eu lieu de modifier l'organigramme « Administration » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU les explications fournies séance tenante à l'effet de modifier les titres suivants :

- Abolition d'un titre de « *Secrétaire aux ressources humaines* »;
- Ajout du titre de « *Technicien aux ressources humaines* »;
- Ajout du titre d'« *Administrateur de systèmes* »;

ATTENDU le nouvel organigramme « Administration » soumis aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Katherine R. L'Heureux
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE MODIFIER l'organigramme « Administration » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent en y enlevant un poste de « *Secrétaire aux ressources humaines* » et en y ajoutant un poste de « *Technicien aux ressources humaines* » et d'« *Administrateur de systèmes* »;

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour constitue l'organigramme « Administration » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3073

POINT 5.11

RÉSOLUTION

Modification à l'organigramme – Policier

ATTENDU qu'il y a eu lieu de modifier l'organigramme « Policier » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU les explications fournies séance tenante à l'effet de faire la modification suivante :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Transférer un poste de « *Sergent administratif* » de la division de la Gendarmerie vers la division des Enquêtes et soutien sous l'autorité du lieutenant-détective au soutien;

ATTENDU le nouvel organigramme « Policier » soumis aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

DE MODIFIER l'organigramme « Policier » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent en y transférant un poste de « *Sergent administratif* » de la division de la Gendarmerie pour celle des Enquêtes et soutien;

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour constitue l'organigramme « Policier » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3074

POINT 5.12 RÉSOLUTION

Offre de services juridiques – Bureau Novare Stratège Légal Inc.

ATTENDU que dans la gestion des dossiers litigieux en matière de lésions professionnelles ainsi que dans certains dossiers liés à la santé et à la sécurité du travail, le service des ressources humaines requiert à l'occasion les services d'avocats spécialisés afin d'obtenir de l'assistance, des conseils juridiques et une représentation de la Régie devant les différentes instances;

ATTENDU que depuis plusieurs années, ces mandats étaient confiés à Me Catherine Deslauriers, alors avocate au cabinet BCF Avocats;

ATTENDU que le passage des années a permis à Me Deslauriers de développer une connaissance de la réalité propre à la Régie;

ATTENDU que Me Deslauriers a décidé de poursuivre sa pratique en cabinet privé et a fondé Novare Stratège Légal Inc.;

ATTENDU que l'équipe des ressources humaines était très satisfaite de la qualité du travail de Me Deslauriers;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent souhaite que Me Deslauriers continue de la représenter et de la conseiller dans les dossiers liés aux lésions professionnelles et à la santé et sécurité du travail;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Magalie Taillon
APPUYÉ PAR Monsieur Simon Lacoste

ET RÉSOLU :

DE MANDATER Me Catherine Deslauriers du cabinet Novare Stratège Légal Inc. afin qu'elle représente la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent dans le cadre des dossiers liés aux lésions professionnelles et à la santé et sécurité du travail;

D'AUTORISER Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines ou, en son absence, Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines, à signer tout document afin que les dossiers soient transférés à Me Deslauriers;

D'AUTORISER le paiement à Me Deslauriers de ses honoraires professionnels sur la base du tarif horaire de 325 \$, celle-ci pourra être appuyée, au besoin, par une parajuriste, dont le taux horaire est fixé à 245 \$, notamment pour certains mandats de rédaction, le cas échéant. Ces taux pourront être révisés annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-26-3075

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Plan d'organisation policière de la RIPRSL –Autorisation de dépôt

ATTENDU QU'en novembre 2002, un plan d'organisation a été déposé au ministère de la sécurité publique par et au nom du regroupement de dix-sept (17) municipalités des MRC « Marguerite-d'Youville », « Vallée-du-Richelieu » et deux (2) municipalité de la MRC de « Rouville »;

ATTENDU QUE le ministère a accepté la création de la « Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent » qui a vu le jour en mai 2004 pour prendre en charge la couverture du territoire le 19 juin 2005;

ATTENDU QU'une mise à jour du plan d'organisation policière a été remise le 7 juillet 2013 au ministère de la Sécurité publique et adressée au sous-ministre associé, M. Yves Morenc ;

ATTENDU QUE le 29 janvier 2024, une nouvelle entente a été signée par les dix-sept (17) municipalités afin de prolonger de dix (10) ans la dernière entente devant se terminer le 22 mai 2024;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé l'entente le 5 avril 2024 et le décret a été publié à la Gazette officielle le 20 avril 2024;

ATTENDU QUE la présente se veut donc une mise à jour du plan d'organisation policière déposé au ministère de la Sécurité publique le 7 juillet 2013;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que le plan d'organisation policière soumis aux membres du Conseil d'administration est conforme aux attentes du ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Magalie Taillon
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Picard

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le plan d'organisation policière de la RIPRSL conformément au texte soumis;

D'AUTORISER le Directeur de police, Marco Carrier, à déposer ledit plan d'organisation policière de la RIPRSL au ministère de la Sécurité publique pour son approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3076

POINT 6.2 RÉSOLUTION

Soumission 2026-003 – Fournitures et installation d'équipements d'urgence et systèmes véhiculaires

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire mettre à contrat l'acquisition et l'installation d'équipements d'urgence et de systèmes véhiculaires pour les dix-sept (17) véhicules dont elle a fait l'acquisition via le CAG au début de l'année;

ATTENDU qu'un appel d'offres a été affiché dans trois (3) journaux couvrant le territoire des dix-sept (17) municipalités, soit :

- La Relève;
- L'Œil Régional;
- Le Journal de Chambly;

ATTENDU que cet appel d'offres a aussi été publié sur le site Internet SEO (Système Électronique d'Appel d'Offres);

ATTENDU que la période pour le dépôt des soumissions était du 11 mars au 14 avril 2026;

ATTENDU que la Régie a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU que ces trois (3) soumissions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Elise Tremblay, coordonnatrice aux ressources matérielles, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des lots distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Elise Tremblay faisant état que l'entreprise « *Distribution Maranda Inc.* » est la plus basse soumission pour les lots # 1 et 2 pour un montant total de 471 136,46 \$ avant les taxes applicables;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le rapport de Madame Elise Tremblay faisant état que l'entreprise « *PES Canada Inc.* » est la plus basse soumission pour le lot # 3 pour un montant total de 19 950,00 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Picard
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Distribution Maranda Inc.* » le contrat pour les lots # 1 et 2 pour un montant total de 471 136,46 \$ avant les taxes applicables;

D'ACCORDER à l'entreprise « *PES Canada Inc.* » le contrat pour le lot # 3 pour un montant total de 19 950,00 \$ avant les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, à signer tous les documents pertinents à l'octroi de ces contrats.

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à financer cette dépense par le fonds de roulement remboursable sur une période de quatre (4) ans pour les véhicules de patrouille et les véhicules banalisés, et sur une période de cinq (5) ans pour les véhicules d'enquêtes, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3077

POINT 6.3 RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.3 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Picard

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 2 122 436,06 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, soit autorisé à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7 AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

Aucun sujet n'est traité.

POINT 8
DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1
CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2
TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 9
VARIA

CA-26-3078

POINT 9.1
RÉSOLUTION
Décision disciplinaire – RAI-251106-018

CONSIDÉRANT QU'un dossier d'employé est strictement confidentiel et ce, tant en vertu du *Code civil du Québec, de la Charte des droits et libertés de la personne, de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, qui constituent les pièces législatives de référence en la matière, l'employé visé ne sera pas désigné à la présente;

CONSIDÉRANT que l'employé a fait l'objet de mesures disciplinaires importantes;

CONSIDÉRANT que l'employé a, le 10 mars 2026, été convoqué à comparaître le 17 mars 2026 devant un comité de discipline composé des Inspecteurs-chefs Kevin Latulippe et Francis Lepage et la Directrice des ressources humaines, Marie-Ève Mazza en présence de la Vice-présidente de la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'audition tenue pour le dossier disciplinaire RAI-251106-018;

CONSIDÉRANT que la preuve au dossier lui a également été soumise;

CONSIDÉRANT la décision rendue par le Directeur de police le 20 avril 2026 sur les treize (13) manquements et formulant des recommandations de destitution pour certains de ceux-ci;

CONSIDÉRANT le libellé de l'article 21 du Règlement sur la discipline des policiers de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent permettant au Conseil d'Administration de la Régie de destituer un policier sur recommandation du Directeur;

CONSIDÉRANT la nature des manquements, la gravité des fautes reprochées et l'ensemble des circonstances décrites aux manquements reprochés;

CONSIDÉRANT que les agissements de l'employé ont eu un impact organisationnel indiscutable;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que le service de police est en droit d'exiger de ses policiers une droiture et une honnêteté exemplaire;

CONSIDÉRANT que le présent dossier relève plusieurs manquements très graves qui nécessitent une sanction sévère;

CONSIDÉRANT que le lien de confiance envers l'employé est irrémédiablement rompu;

CONSIDÉRANT les informations livrées séance tenante par le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Picard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la décision et des recommandations de destitution rendues le 20 avril 2026 par le Directeur de police sur les certains des treize (13) manquements disciplinaires de l'employé;

D'ENTÉRINER la position adoptée par le Directeur de Police;

DE DESTITUER à compter de ce jour l'employé en regard des manquements énoncés dans le dossier disciplinaire RAI-251106-018 qui lui a été signifiée le 21 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3079

POINT 9.2

RÉSOLUTION

Transaction et quittance – Employé 50745

CONSIDÉRANT que l'employé 50745 est à l'emploi de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent depuis le 21 avril 2022;

CONSIDÉRANT les différents recours intentés par l'employé en lien avec son emploi à la Régie;

CONSIDÉRANT la volonté de l'employé de démissionner de ses fonctions de policier au sein de la Régie à la date convenue par les Parties;

CONSIDÉRANT que les Parties en sont arrivées à une entente réglant à l'amiable les différents recours intentés par l'employé;

CONSIDÉRANT les représentations formulées séance tenante par le Directeur de police et le Directeur secrétaire-trésorier résumant les termes d'une Transaction et Quittance éventuelle;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Picard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la Transaction et Quittance éventuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 10
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-26-3080

POINT 11
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PASCAL SMITH
Directeur secrétaire-trésorier

PATRICK MARQUÈS
Président